

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2021-51

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

## DÉCISION DU PRESIDENT

**Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de modernisation de l'éclairage public dans les zones d'activité (zone des Peupliers et Monède à Verquières)**

**La Présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation au Président pour les demandes de subventions adressées à l'Etat ou autres collectivités territoriales,**

**Considérant** les possibilités de financement existantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et notamment le dispositif « Aide exceptionnelle pour la relance de l'activité économique »

## DECIDE

### Article 1

Dans le cadre de sa compétence en développement économique du territoire la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a en sa gestion les zones d'activités présentes sur le territoire.

Dans l'optique d'optimiser le service rendu aux usagers et d'optimiser les coûts de fonctionnement d'éclairage public, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence lance une campagne de modernisation de ses installations.

L'opération en objet porte sur la modernisation des armoires de commandes, des mâts, des luminaires et des massifs d'ancre des luminaires présents sur les zones d'activités suivantes :

- **Zone de la Monède – Verquieres :**
  - o Réalisation d'un diagnostic des installations,
  - o Installation d'une armoire de commande,
  - o Modernisation de 13 masts et de 13 lanternes,
  - o Modernisation de 13 massifs
  
- **Zone des Peupliers – Verquieres,**
  - o Réalisation d'un diagnostic des installations,
  - o Installation d'une armoire de commande,
  - o Modernisation de 6 masts et de 6 lanternes,
  - o Modernisation de 6 massifs

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

<b>Partenaire sollicité</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	30%	36 750,00 €
Subvention Conseil Départemental 13	70%	85 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>122 500,00 €</b>

#### Article 2 :

Décide de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention pour le projet présenté à l'article 1, à hauteur de 70% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 85 750,00€.

#### Article 3 :

Madame La Directrice des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Arles et notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982.

Eyragues, le 26 mai 2021

La Présidente,  
Corinne CHABAUD

